A923

16 OCT. 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT-DIX-HUIT
Le 1er octobre à 9 H

Les administrateurs de la société CLAUDE CHESSE, société anonyme au capital de 1 000 000 F dont le siège est à THOUARS (79100) au 9 rue du Jeu de Paume, se sont réunis en conseil au siège social de la société, sur la convocation qui leur en a été faite à l'initiative de Madame Claude CHESSE, Présidente.

Etaient présents et ont émargé le registre de présence :

- Madame Claude CHESSE, Présidente,
- Monsieur Jany CHESSE,

La réunion est présidée par Madame Claude CHESSE, présidente

La présidente constate que le conseil réunit la présence effective de deux de ses membres sur quatre et en conséquence, peut valablement délibérer.

Nomination d'un nouveau président

Madame la présidente expose qu'elle désire abandonner pour des raisons personnelles ses fonctions et déclare remettre sa démission de président du conseil à compter de ce jour. Elle remercie le conseil de la confiance et du climat de collaboration qui a régné entre eux pendant l'exercice de ses fonctions et elle invite le conseil à désigner immédiatement un nouveau président.

Le conseil regrette cette décision et remercie la présidente de l'activité et des efforts qu'elle a déployés.

Puis le conseil, à l'unanimité, élit Monsieur Jany CHESSE, pour son président, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jany CHESSE remercie le conseil de sa confiance, et déclare accepter ces fonctions et ne pas exercer d'autres mandats de président .

La séance se poursuit alors sous la présidence de Monsieur Jany CHESSE.

Pouvoirs généraux du président

Le Président assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représente celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Nomination d'une directrice générale

Monsieur Jany CHESSE prend la parole et invite le conseil à bien vouloir désigner avec effet au 1er octobre 1998, une directrice générale pour l'assister dans ses fonctions de Président du conseil d'administration.

Monsieur Jany CHESSE propose que soit désignée en cette qualité, Madame Claude CHESSE.

Sur proposition du président, le conseil nomme Madame Claude CHESSE, administrateur, en qualité de directrice générale, à compter de ce jour, pour la durée de son mandat d'administrateur ; toutefois, en cas de cessation par Monsieur Jany CHESSE de ses fonctions de président, elle ne conservera cette fonction que jusqu'à la nomination du nouveau président, sauf décision contraire du conseil.

Madame Claude CHESSE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées pour assister le Président et lui faire profiter de son expérience au sein de la société.

Pouvoirs de Madame Claude CHESSE, directrice générale

Madame Claude CHESSE, Directrice Générale disposera à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rémunération de la Directrice Générale

Monsieur Jany CHESSE invite le conseil à fixer le montant de la rémunération à allouer à Madame Claude CHESSE pour l'exercice de ses fonctions de directrice générale.

Le conseil, après en avoir délibéré, et indépendamment des jetons de présence qui pourront lui être attribués en qualité d'administrateur, fixe à vingt trois mille francs (23 000 F) la rémunération mensuelle brute de Madame Claude CHESSE, directrice générale, à compter du 1er octobre 1998. Elle bénéficiera également d'un treizième mois qui lui sera versé en décembre de chaque année.

Elle aura droit en outre au remboursement sur état de ses frais de déplacements, frais de représentation et débours faits en raison ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité moins la voix de Madame Claude CHESSE qui s'est volontairement abstenue de participer au vote.

Rémunération du Président

Monsieur Jany CHESSE invite le conseil à fixer le montant de la rémunération à lui allouer pour l'exercice de ses fonctions de président.

En rémunération de ses fonctions de président, et indépendamment des jetons de présence qui pourront lui être attribués en qualité d'administrateur, le conseil, après en avoir délibéré, fixe à trente deux mille francs (32 000 F) la rémunération mensuelle brute de Monsieur Jany CHESSE, président, à compter du 1er octobre 1998.

Il bénéficiera d'un treizième mois qui lui sera versé en décembre de chaque année. Cependant le treizième mois qui lui sera versé en décembre 1998 sera calculé proportionnellement à la durée d'exercice de ses fonctions, soit du 01/10/1998 au 31/12/1998.

Il bénéficiera également d'une rémunération proportionnelle correspondant à 1 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société avec des acomptes mensuels s'il le désire.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justification.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, moins la voix de Monsieur Jany CHESSE qui s'est volontairement abstenu de participer au vote.

Pouvoirs pour formalités

Le conseil confère en outre tous pouvoirs à Monsieur Jany CHESSE, Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité consécutives aux décisions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 H.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les administrateurs présents.

Monsieur Jany CHESSE

Bon pour acceptation
des fonctions de Président
du conseil d'administration

Madame Claude CHESSE

" Bon pour acceptation de la fonction
de Directrice Générale "